

AA ELEC

Société à responsabilité limitée

Au capital de 400 €

Siège social : 7 RUE DESCARTES, 95330 DOMONT

RCS PONTOISE : 934 459 033



M. Aamir SHAHZAD, demeurant 25 rue Jean François Millet, 77000 LA ROCHETTE (France), de nationalité pakistanaise, né le 01/07/1986 à ALAM GUDAR KYBER (Pakistan),

M. UTMANZAI Asad, demeurant CHEZ ASAV, 317 rue de la Garenne, 92000 NANTERRE (France), de nationalité pakistanaise, né le 19/05/1993 à MOHMAND (Pakistan),

Représentant la totalité des actions, afin de participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé par **SHAHZAD Aamir** président de cette assemblée, est :

- Démission et nomination de gérant
- Augmentation de capital
- Modifications statutaires

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1 - Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée
- 2 - La liste des actes accomplis pour le compte de la société en formation
- 3 - La feuille de présence

Puis il rappelle que le texte des résolutions a été remis à chaque associé.

Les débats étant clos et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Le gérant **Aamir SHAHZAD** démissionne de ses fonctions de gérant et nomme en qualité de remplaçant **UTMANZAI Asad**.

Celui-ci accepte les fonctions de gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le capital est augmenté par voie d'incorporation des réserves.

Le président certifie qu'à la date de l'augmentation de capital, le montant des réserves que possède la société est suffisant pour procéder à l'augmentation.

Le capital social est augmenté, de 400 € à 8000 €.

Il est divisé en 800 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

Les parts sociales sont numérotées de 1 à 800 et attribuées comme suit :

Souscripteurs	Nombre de parts souscrites
SHAHZAD Aamir	400 parts sociales
UTMANZAI Asad	400 parts sociales

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

En conséquence des décisions prises ce jour, l'assemblée décide l'adoption de nouveaux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEPOT DES PIECES

Deux originaux de l'assemblée générale extraordinaire ci-dessus visées par les associés seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de PONTOISE.

Le 29 août 2025

Signatures des intervenants

M. Asad UTMANZAI
Gérant entrant, Associé



Aamir SHAHZAD
Gérant démissionnaire, associé

